



MAIRIE DE MARINES
Place du Maréchal Leclerc - 95640 MARINES

Téléphone : 01.30.39.70.21 – Télécopie : 01.30.39.96.60
E-mail : mairie.marines@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 16 septembre 2011

Le vendredi seize septembre deux mille onze, le Conseil Municipal, légalement convoqué le neuf septembre, s'est réuni en mairie, à vingt heures quarante cinq, sous la Présidence de Madame Jacqueline MAIGRET, Maire.

Etaient présents : Mme Jacqueline MAIGRET, M. Alain COVILLE, M. Daniel THEPENIER, M. Gilles TANNOU, Mme Nadine NINOT, M. Daniel HERMAND, Mme Annie PINCEMIN, M. Michel CLOUIN, Mme Marie-Laure CHEFGROS, M. Jacques ESTRELLA, Mme Sandrine KOWALIK, Mme Chrystèle DOFFEMONT, M. Daniel LE ROY, Mme Caroline MOUTARD, Mme Isabelle PISCIONE, Mme Christine REVEAU, M. Norbert VINCENT

Absents avec pouvoir :

Mme Catherine GENET, pouvoir à Mme Nadine NINOT
Mme Emmanuèle PROD'HOMME-ROGEAUX, pouvoir à Mme Jacqueline MAIGRET
M. Olivier ROUBAUD, pouvoir à M. Alain COVILLE

Absents :

Mme Véronique BASTIEN
M. Pascal LOWAGIE
M. Léopold RUPARI

Soit, sur vingt trois membres en exercice, dix-sept présents, trois absents avec pouvoir, et trois absents.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à **vingt heures cinquante**.

M. Daniel HERMAND est élu Secrétaire de séance.

Le Procès Verbal du 21 juillet est approuvé à l'unanimité.

Mme Maigret demande si un point peut être ajouté à l'ordre du jour. Il s'agit de l'autoriser à déposer les demandes de travaux pour les dossiers suivants :

- Clôture du GR1 en panneaux rigides face au stade et en poteaux/fil de fer le long du ru,
- Clôture entre aire de jeux et centre de loisirs en panneaux rigides,
- Clôture d'entourage des vignes en grillage de type « grillage à moutons » sur poteaux bois,
- Construction de toilettes sèches à l'aire de jeux (solution préfabriquée).

Le Conseil Municipal accepte ce nouveau point

N°2011CM1609N1: Création poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe : nomination d'un agent municipal suite à examen professionnel :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'un agent administratif de la Commune a réussi l'examen professionnel d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et qu'il est proposé de permettre à l'agent d'être nommé sur ce nouveau grade.

Considérant que l'agent concerné est actuellement au 7^{ème} échelon grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, et travaille pour la commune depuis 18 ans.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet, catégorie C, filière administrative.

N°2011CM1609N2 : Création poste d'agent de maîtrise : nomination d'un agent municipal suite à promotion interne :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'un agent technique de la Commune bénéficie d'un avancement de grade au titre de la promotion interne et qu'il est proposé de permettre à l'agent d'être nommé sur ce nouveau grade.

Considérant que l'agent concerné est actuellement au 8^{ème} échelon grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, et travaille pour la commune depuis 16 ans.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet, catégorie C, filière technique.

N°2011CM1609N3 : Modification du poste d'adjoint administratif pour la bibliothèque en poste d'adjoint du patrimoine :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que par délibération N° 2011CM1706N6 du 17 juin 2011, le Conseil Municipal a voté la création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe pour la bibliothèque,

Considérant que le recrutement a été effectué et que la personne recrutée ayant réussi son concours d'adjoint du Patrimoine de 1ère classe, il est nécessaire de transformer ce poste en conséquence.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la transformation du poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe, à temps complet, en poste d'adjoint du patrimoine de 1ère classe à temps complet, catégorie C, filière Culturelle.

N°2011CM1609N4 : Subvention Baby Art Emotion:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Baby Art est une nouvelle association qui vise à promouvoir des expositions pour de tous jeunes spectateurs,

Considérant qu'afin d'aider cette association à démarrer son activité, il est proposé de lui accorder une subvention de 500€,

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCORDE une subvention de 500 € à l'association Baby Art Emotion,
DIT que la somme sera prise sur les montants non attribués des subventions.

N°2011CM1609N5 : Autorisation donnée au Maire pour déposer des demandes de travaux:

Considérant que la liste des travaux prévus et présentée lors du vote du budget de la commune du 29 avril 2011 nécessite le dépôt de demandes préalables auprès de la DDT pour les dossiers suivants :

- Clôture du GR1 en panneaux rigides face au stade et en poteaux/fil de fer le long du ru,
- Clôture entre aire de jeux et centre de loisirs en panneaux rigides,
- Clôture d'entourage des vignes en grillage de type « grillage à moutons » sur poteaux bois,
- Construction de toilettes sèches à l'aire de jeux (solution préfabriquée).

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à déposer les demandes de travaux nécessaires à la réalisation des opérations suivantes :

- Clôture du GR1 en panneaux rigides face au stade et en poteaux/fil de fer le long du ru,
- Clôture entre aire de jeux et centre de loisirs en panneaux rigides,
- Clôture d'entourage des vignes en grillage de type « grillage à moutons » sur poteaux bois,
- Construction de toilettes sèches à l'aire de jeux (solution préfabriquée).

Informations diverses :

Suite aux problèmes de places rencontrés sur le centre de loisirs, des explications ont été demandées au directeur de l'association.

Confronté à un problème de personnel, un nouveau responsable a été recruté pour la structure.

Une liste d'attente existe bien sur le site de Marines alors que des places sont disponibles sur celui d'Haravilliers.

Cependant le taux de fréquentation est moins important pendant les périodes de petites vacances scolaires. Néanmoins, une réflexion va être menée avec la CCVV et la CAF pour augmenter les places de maternelles (3 à 6 ans), qui sont plus demandées, et diminuer les places pour les plus grands.

Un agrément auprès de la CAF est nécessaire pour recevoir plus de petits et il va être demandé en conséquence.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme MAIGRET clôt la séance à 21h15.



Fait à Marines,

Le 22 SEP. 2011
Le Maire,

Jacqueline MAIGRET